RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2DY
Société À Responsabilité Limitée au capital de 56 468,00 €
Siège social : 89 ALLEE DES BRUYERES
69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE
919 399 386 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-et-un septembre,
A neuf heures,

Monsieur Meddy LACAND, Associé Unique et seul Gérant de la Société 2DY,

A pris les décisions relatives à :

ORDRE DU JOUR

- **Transfert de siège social**
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour formalités

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 89, Allée des Bruyères 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE au **125, Chemin du Bois du Jour 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, à compter de ce jour**.

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

125, Chemin du Bois du Jour
69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre des Assemblées Générales.

L'ASSOCIE UNIQUE

Monsieur Meddy LACAND

